

Notariat et services publics

Le tabellionnage du bourg de Vétheuil remonte à l'année 1574 et est donc l'un des plus anciens de la région.

Le service de la Poste, quant à lui, fut d'abord fait par Mantes, puis par Bonnières via La Roche Guyon. Pour sa sécurité, la commune n'a pas toujours dépendu d'un centre de secours plus ou moins éloigné. En 1854, la commune créait un corps de 30 sapeurs-pompiers volontaires équipé d'une pompe et de ses accessoires.



Le tabellionnage du bourg de Vétheuil remonte à l'année 1574 et est donc l'un des plus anciens de la région. Il dépendait du duché de la Roche Guyon et a existé jusqu'à la Révolution, époque à laquelle les tabellions-notaires-garde-notes ont été réunis en un seul corps sous la dénomination de notaires publics (lois de 1791). Le tabellion en fonction à cette date continua d'exercer sous le titre de notaire public à la résidence de Vétheuil, canton de la Roche Guyon.

La constituante, en 1790, avait divisé la France en départements, districts et cantons et Vétheuil s'était trouvé rattaché au canton de Roche Guyon ; ce dernier fut supprimé et réuni en 1801 au canton de Magny. Cependant les notaires de Vétheuil continuèrent de faire enregistrer leurs actes au bureau d'enregistrement de la Roche Guyon plusieurs années après la suppression de son canton. Le notariat subsista jusqu'en 1807, époque à laquelle il fut supprimé et acheté par Maître Alexandre, notaire à La Roche Guyon, en l'étude duquel les minutes des tabellionnages de Vétheuil furent déposées.

Le service de la Poste, quant à lui, fut d'abord fait par Mantes, puis par Bonnières via La Roche Guyon. En 1822, le conseil éleva une protestation sur ce rattachement à Bonnières. En effet, le service prenait bien du retard dans la livraison de la correspondance, en raison de l'éloignement du bureau et des difficultés de traversée de Seine (bac). Finalement en 1871 fut créé un bureau de Poste à Vétheuil. En ce qui concerne le " bureau télégraphique ", il ne fut installé qu'en 1879 avec une participation de la commune aux frais d'installation et de fonctionnement.

La création de la perception est antérieure à 1829 et sa disparition, récente, puisque le dernier percepteur a quitté le village le 31 décembre 2003.

Pour sa sécurité, la commune n'a pas toujours dépendu d'un centre de secours plus ou moins éloigné. En 1854, la commune créait un corps de 30 sapeurs-pompiers volontaires équipé d'une pompe et de ses accessoires. Le milieu du XX^{ème} siècle en a vu sa disparition.

Urbanisme : au XIX^{ème} siècle déjà, lorsque l'on souhaitait faire des travaux de construction, d'amélioration ou d'entretien de sa maison, il convenait de solliciter l'autorisation du maire et ce sur papier timbré. Un descriptif rapide et une adresse succincte semblaient convenir pour obtenir l'autorisation. La formule de politesse comme vous pourrez en juger sur le document joint était pour le moins révérencieuse.

Documents

[Demande d'autorisation d'urbanisme de 1872](#)